

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 01/03/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 01/03/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 04/03/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_032-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **26 février 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 16 février 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERE
Mme Patricia MARROCQ
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à Mme Muriel AVID
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Françoise LACAPERE à M. Éric MATTIUSI
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Joël VAN DEN BON à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise (CCLG) – Proposition d'approbation du rapport financier de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) relative à la compétence « soutien à la parentalité »

RAPPORTEUR: Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Conformément aux dispositions de l'article 160 du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 27 novembre 2023, afin de procéder à l'évaluation des charges de la compétence « soutien à la parentalité » donnant lieu à la rédaction du rapport financier ci-annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 032-213202088-20240226-2024FEV26_032-DE

Ce rapport approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 13 décembre 2023 dont la délibération est annexée, doit être adopté à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres, conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du CGCT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'émettre un avis favorable au rapport financier pour la compétence « soutien à la parentalité » tel qu'il a été établi par la Commission Communautaire d'évaluation des transferts de charges,
- de confier à Monsieur le Maire le soin de notifier cette décision au Président de la communauté de Communes et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 1 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 1 MARS 2024